وَلَا تَقۡرَبُواْ مَالَ ٱلۡيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُ حَتَّىٰ يَبۡلُغَ أَشُدَّهُۥۚ وَأَوۡفُواْ بِٱلۡعَهۡدِۖ إِنَّ ٱلۡعَهۡدَ كَانَ مَسۡـُٔولٗا

(الإِسۡرَاءِ: 34)

Et n’approchez pas les biens de l’orphelin, sauf de la meilleure façon qui convienne et jusqu’à ce qu’il atteigne sa majorité. Honorez vos engagements car vous aurez à répondre de vos engagements.

(17:34)